



FICHE PRATIQUE

ACV Aubrac, Carladez
et Viadène
Communauté de Communes

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

◆ Un programme d'accompagnement pour les habitants qui rénovent leurs logements privés ou locatifs

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) s'adresse aux **propriétaires occupants (sous critères d'éligibilité)** et aux **propriétaires bailleurs** qui souhaitent entreprendre des travaux d'amélioration de leurs logements.

Grâce à l'OPAH, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé autour de leur projet de rénovation et éventuellement disposer

d'aides financières.

L'OPAH est mise en place par la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat, la Région Occitanie – Pyrénées-Méditerranée, Action Logement et Procvivis.

Près de 4,3 M € d'aides peuvent être versées, pour un objectif de 270 logements.

◆ Quels travaux concernés ?

- Travaux lourds sur logement indigne ou très dégradé ;
- Travaux de mise en sécurité du logement ;
- Travaux pour le maintien à domicile : autonomie de la personne ;
- Travaux de performance énergétique du logement (économie d'énergie).

Ces travaux sont à réaliser auprès d'artisans labellisés RGE pour bénéficier du programme de l'OPAH.

◆ Des permanences sur rendez-vous dans les 5 bourgs-centres

Les propriétaires peuvent gratuitement se faire accompagner dans leurs démarches : conseils techniques, visite du logement, montage des dossiers, mobilisation des subventions, analyse des devis...

C'est SOLIHA d'Aveyron qui se charge de cet accompagnement.

Des permanences **sur rendez-vous** sont mises en place sur le territoire :

- **ARGENCES-EN-AUBRAC | Salle dans la mairie, derrière l'accueil**
Deuxième mardi de chaque mois | de 9h30 à 12h30
- **LAGUIOLE | Dans le bureau des adjoints au 1^{er} étage de la mairie**
Troisième jeudi de chaque mois | de 9h30 à 12h30
- **MUR-DE-BARREZ | Salle dans la mairie**
Deuxième jeudi de chaque mois | de 9h30 à 12h30
- **SAINT-AMANS-DES-CÔTÉS | Salle de réunion située à côté de la mairie au 1^{er} étage**
Premier jeudi de chaque mois | de 9h30 à 12h30
- **SAINT-CHÉLY D'AUBRAC | Salle informatique, dans l'ancienne mairie**
Quatrième jeudi de chaque mois | de 9h30 à 12h30

Il est indispensable de ne pas avoir entrepris de travaux avant de se rendre en permanence !

Chaque projet est étudié, et, s'il ne rentre pas dans le cadre des critères de l'OPAH, peut être redirigé vers d'autres dispositifs existants (Opération « Façades », Guichet Unique pour la Rénovation Énergétique, etc.).



Numéro pour prendre rendez-vous : 05 65 70 30 79



www.cacv.fr



@aubraccarladezviadene



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

◆ Concrètement, quels dispositifs d'aides ?

Les propriétaires occupants doivent respecter les critères d'éligibilité fixés par l'ANAH pour pouvoir bénéficier des aides, contrairement aux propriétaires bailleurs.

Enveloppe propriétaires occupants	Objectifs nombre de logements	Plafond de travaux	Participation ANAH	Participation Action Logement	Participation CC ACV	Enveloppe ANAH	Enveloppe CC ACV	Enveloppe CR Occitane
Référence base de calcul par logement						22 300 € coût moyen national	5 000 €	1 500 €
Travaux lourds sur logement indigne ou très dégradé	10	50 000 €	50 %		30 % plafonnée à 5 000€	334 500 €	75 000 €	22 500 €
Référence base de calcul par logement						22 300 € coût moyen national	4 000 €	1 500 €
Travaux sécurité salubrité / Petite LHI	1	20 000 €	50 %		20% plafonnée à 4 000€	111 500 €	20 000 €	7 500 €
Référence base de calcul par logement						3 335 € coût moyen national	2 000 €	-
Travaux autonomie de la personne	10	20 000 €	35 ou 50 %	Plafonnée à 5 000 €	2 000€	166 750 €	100 000 €	-
Référence base de calcul par logement						13 367 € coût moyen national	1 000 €	1 500 €
Travaux économies d'énergie	10	30 000 €	35 ou 50 %	Plafonnée à 20 000 € (salarié secteur privé)	1 000€	2 008 050 €	150 000 €	225 000 €
TOTAL	220	-	-	-	-	2 620 800 €	345 000 €	255 000 €
TOTAL ANNUEL	44	-	-	-	-	524 160 €	69 000 €	51 000 €

Enveloppe propriétaires bailleurs	Objectifs nombre de logements	Plafond de travaux	Participation ANAH	Participation Action Logement	Participation CC ACV	Enveloppe ANAH	Enveloppe CC ACV	Enveloppe CR Occitane
Référence base de calcul par logement						19 060 € coût moyen national	2 500€	1 000€
Travaux LHI ou logement très dégradé	10	80 000 €	35 % Plafonné à 1000€/m²		30 % plafonnée à 2 500 €	361 200 €	50 000 €	20 000 €
Référence base de calcul par logement						19 060 € coût moyen national	2 500€	1 000€
Travaux logement moyennement dégradé	10	60 000 €	25 % Plafonné à 750€/m²		15 % plafonnée à 2 500 €	190 600 €	25 000 €	10 000 €
Référence base de calcul par logement						19 060 € coût moyen national	2 500€	1 000€
Travaux de mise en sécurité/salubrité ou suite contrôle décence ou RSD / Petite LHI	10	60 000 €	25 % Plafonné à 750€/m²		15 % plafonnée à 2 500 €	190 600 €	25 000 €	10 000 €
Référence base de calcul par logement						19 060 € coût moyen national	2 000€	1 000€
Travaux économies d'énergie	10	60 000 €	25 % Plafonné à 750€/m²	Plafonnée à 15 000 €	Forfait de 2 000 €	190 600 €	20 000 €	10 000 €
TOTAL	50	-	-	-	-	953 000 €	126 000 €	50 000 €
TOTAL ANNUEL	10	-	-	-	-	190 600 €	24 000 €	10 000 €